



Société de Développement de Nendaz

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021

Tenue de l'assemblée générale ordinaire 2021 par voie de correspondance

Comme pour l'assemblée générale 2020, les dispositions et restrictions particulières imposées par le coronavirus n'ont pas permis à l'assemblée générale ordinaire 2021 de se tenir en présentiel. Compte tenu de la situation précitée, le comité de la Société de Développement de Nendaz (SDN) a proposé à ses membres, cette année encore, d'exercer leurs droits par écrit et par correspondance, conformément à l'article 27 de l'ordonnance 3 sur le Covid-19 émise par le Conseil fédéral. La date de l'assemblée générale a été fixée au vendredi 25 juin 2021.

Convocation de l'assemblée générale ordinaire 2021

Conformément aux statuts, l'assemblée générale 2021 de la SDN a été convoquée le mercredi 19 mai 2021 par courrier nominatif envoyé à tous ses membres et par parution dans le bulletin officiel du vendredi 21 mai 2021. La convocation contenait deux éléments principaux :

- L'ordre du jour ;
- La présidence de la SDN suite à la décision de Jean-Pierre Fournier de remettre son mandat après 24 années passées à la tête de l'association.

Concernant les points précités, les membres de la SDN se sont vus proposés un délai jusqu'au vendredi 4 juin 2021 pour présenter, spontanément et par écrit, leurs éventuelles propositions de candidatures pour la présidence de la SDN ou modifications de l'ordre du jour.

Exercice des droits des membres de la SDN

Comme aucune nouvelle candidature à la présidence de la SDN ni modification de l'ordre du jour n'ont été annoncées à la direction de la SDN en date du vendredi 4 juin, le bulletin de vote pour l'exercice des droits a été transmis par courrier nominatif à chacun des membres de la SDN en date du mardi 8 juin 2021. Le délai de retour du bulletin de vote était fixé au mercredi 23 juin 2021.

Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire 2021 était le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2020
2. Rapport d'activités 2020
3. Comptes 2020
4. Décharge au comité et à la direction
5. Budget 2021
6. Elections statutaires :
 - a. Election du nouveau président de la SDN
 - b. Comité pour la législature 2021-24

Pour les points n° 1 à 5 de l'ordre du jour, les PV de l'assemblée générale ordinaire 2020 ainsi que le rapport de gestion et d'activités 2020 étaient à disposition des membres sur le site web www.nendaz.ch et au guichet d'informations de Nendaz Tourisme, depuis le 19 mai 2021.

Concernant le point 6a, le comité de la SDN proposait l'élection de Monsieur Beat Eggel à la fonction de président de la SDN. La présentation de son parcours et de ses motivations étaient également disponibles en ligne, dès le mardi 8 juin 2021.

Pour rappel, en ce qui concerne le point 6b et depuis la création de Nendaz Tourisme SA, à l'exception du président de la SDN qui est nommé par l'assemblée générale, et de par leur fonction, les membres du comité de la SDN sont les présidents des entités suivantes :

- Société de Développement de Nendaz ;
- Commune de Nendaz ;
- NV Remontées mécaniques SA ;
- Association des artisans et commerçants de Nendaz ;
- Nendaz Tourisme SA.

Vote par correspondance

L'assemblée générale, constituées de 418 membres, a été invitée à se prononcer par écrit sur les points prévus dans l'ordre du jour en répondant par « oui », « non » ou « abstention » aux questions suivantes :

1. Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2020 qui s'est tenue par voie de correspondance ?
2. Approuvez-vous le rapport d'activités 2020 tel que présenté dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?
3. Approuvez-vous les comptes 2020 tels que présentés dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?
4. Acceptez-vous de donner décharge aux membres du comité et à la direction pour l'activité déployée durant l'exercice 2020 ?
5. Acceptez-vous le budget 2021 tel que présenté dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?
6. a) Pour remplacer Jean-Pierre Fournier, président démissionnaire, acceptez-vous l'élection de M. Beat Eggel à la présidence de la SDN ?

Résultats

L'assemblée générale 2021 par correspondance a eu lieu le vendredi 25 juin 2021 à 17h00 en présence du président, du vice-président et du directeur de la SDN qui ont procédé à la récapitulation des votes et à la rédaction du procès-verbal.

252 membres « commerçants » et 166 membres « sympathisants » ont été invités à faire valoir leur droit de vote. 100 membres ont retourné leur bulletin : 46 par courrier postal et 54 par e-mail. Sur les 100 bulletins rentrés, 97 bulletins sont considérés comme « valables » et 3 comme étant « nuls ». Selon les statuts, l'assemblée peut délibérer valablement indépendamment du nombre de membres représentés.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Question : Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2020 qui s'est tenue par voie de correspondance ?		
Oui	Non	Abstention
95	0	2
➤ Décision : le PV de l'assemblée générale ordinaire 2020 est accepté .		

Point n° 2 de l'ordre du jour

Question : Approuvez-vous le rapport d'activités 2020 tel que présenté dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?		
Oui	Non	Abstention
94	0	3
➤ Décision : le rapport d'activités 2020 de la SDN est accepté .		

Point n° 3 de l'ordre du jour

Question : Approuvez-vous les comptes 2020 tels que présentés dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?		
Oui	Non	Abstention
93	0	4
➤ Décision : les comptes 2020 de la SDN sont acceptés .		

Point n° 4 de l'ordre du jour

Question : Acceptez-vous de donner décharge aux membres du comité et à la direction pour l'activité déployée durant l'exercice 2020 ?		
Oui	Non	Abstention
94	0	3
➤ Décision : l'assemblée générale accepte de donner décharge aux membres du comité et à la direction pour l'activité déployée par la SDN durant l'exercice 2020.		

Point n° 5 de l'ordre du jour

Question : Acceptez-vous le budget 2021 tel que présenté dans le rapport de gestion et d'activités 2020 ?		
<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
90	0	7
➤ Décision : le budget 2021 de la SDN est <u>accepté</u> .		

Point n° 6a de l'ordre du jour

Question : Pour remplacer Jean-Pierre Fournier, président démissionnaire, acceptez-vous l'élection de M. Beat Eggel à la présidence de la SDN ?		
<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
94	0	3
➤ Décision : l'assemblée générale <u>accepte</u> d'élire ce jour M. Beat Eggel comme nouveau président de la SDN. Il prendra ses nouvelles fonctions au lendemain de cette AG ordinaire 2021.		

Point n° 6b de l'ordre du jour

Comme mentionné précédemment dans le présent procès-verbal, les membres du comité de la SDN sont les présidents des entités suivantes : Société de Développement de Nendaz, Commune de Nendaz, NV Remontées mécaniques SA, Association des artisans et commerçants de Nendaz et Nendaz Tourisme SA. Ainsi, et pour la législature 2021-24, **le comité de la SDN se composera** de :

- Beat Eggel, président de la Société de Développement de Nendaz ;
- Frédéric Fragnière, président de la Commune de Nendaz ;
- Jean-Jacques Bornet, président de NV Remontées Mécaniques SA ;
- Jean Charbonnet, président de l'Association des artisans et commerçants de Nendaz ;
- Charles Egli, président de Nendaz Tourisme SA.

Haute-Nendaz, le 29 juin 2021

Le Président



Jean-Pierre Fournier

Le Secrétaire



Baptiste Constantin